

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS &
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE
MARDI 18 OCTOBRE 2023

Collège Camille Pissarro : le département du Val-de-Marne et la Ville de Saint-Maur-des-Fossés demandent au Rectorat de tenir ses engagements pour assurer la sécurité et le suivi des élèves.

Face à l'accroissement des effectifs du Collège Camille Pissarro de Saint-Maur-des-Fossés, **passé de 630 élèves en 2018 à près de 900 à la rentrée 2023, la Ville et le Département du Val-de-Marne soutiennent la démarche de l'ensemble de la communauté éducative** pour demander au Rectorat qu'un second poste de conseiller principal d'éducation (CPE), pour lequel l'Éducation nationale s'était engagée à l'ouverture, soit pourvu sans délai. De même le recrutement de personnel administratif en nombre suffisant est demandé au Rectorat.

Faute de solutions apportées pour remédier à cette situation préoccupante, **un préavis de grève a été déposé par le personnel du collège pour la journée du jeudi 19 octobre.** Le personnel enseignant et les parents d'élèves ont en effet alerté le Rectorat à de nombreuses reprises ces derniers mois sur la nécessité de renforcer les équipes encadrantes pour assurer dans de bonnes conditions la sécurité et le suivi administratif des collégiens.

Sylvain Berrios, Maire de Saint-Maur-des-Fossés a également adressé un courrier à la directrice des services académiques au mois de juillet 2023, resté sans réponse. Il déclare au sujet de la grève prévue le jeudi 19 octobre « Je demande, avec les enseignants, les parents d'élèves et le Président du Département du Val-de-Marne, que l'Éducation nationale tienne ses engagements. **Ces recrutements sont indispensables : il en va de la sécurité et du suivi des collégiens, mais aussi de la possibilité donnée aux enseignants de remplir leur mission éducative dans de bonnes conditions** ».

Olivier Capitanio, Président du Département, souligne que « les équipes départementales ont veillé à accompagner le collège Pissarro dans son développement. **Il appartient désormais à l'Éducation nationale de veiller à tenir ses engagements afin de garantir les meilleures conditions d'accueil des élèves et de travail des enseignants.** »